
Adresse de la société populaire de Saint-Quentin qui applaudit au zèle que la Convention a mis à découvrir la trame infernale qui menaçait la République et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Quentin qui applaudit au zèle que la Convention a mis à découvrir la trame infernale qui menaçait la République et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 36-37;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28858_t1_0036_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

perpétuelle, montant à la somme de 192 livres, originairement constituées sur les ci-devant Etats de Languedoc;

3° Les différentes portions de rentes à elles dues comme héritières de leur tante, et constituées sur les ci-devant aides et gabelles, dont elles promettent de remettre les titres aussitôt qu'ils seront en leur pouvoir.

Le président répond, et invite les pétitionnaires à la séance. La Convention nationale décrète la mention honorable de leurs dons, leur insertion au bulletin, et renvoie leur adresse, ainsi que les titres y joints, au comité de liquidation (1).

79

Un secrétaire donne lecture des lettres ci-après.

Le conseil général de la commune de Verdun écrit : « Une conspiration existait dans la République ; vous avez parlé, elle n'existe plus. Les scélérats voulaient donc assassiner la liberté ; le sang des représentants du peuple, le sang des patriotes devait éteindre la soif de leur ambition perfide, et cette constitution républicaine aurait été anéantie.

« Déjà ces conjurés machiavéliques avaient voilé insidieusement les droits de l'homme, comme si ces tables ne devaient pas toujours être éclairées par les rayons de la liberté.

« Que la République soit vengée ! périssent ces Catilinas modernes, et que la liberté triomphe.

« Représentants du peuple, restez à votre poste, et soyez fiers de la confiance nationale. »

Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète la mention honorable de cette adresse, et son insertion en entier au bulletin (2).

80

La société populaire régénérée de Saint-Quentin applaudit au zèle que la Convention a mis à découvrir la trame infernale qui menaçait la République de la dissolution la plus affreuse. Ses membres unis entre eux par les liens de la plus douce fraternité, ont juré de ne jamais se diviser, quelques efforts que fassent à cet effet les malveillants.

Les intrigans ont dit, ajoute-t-elle, que notre commune était vendue à l'ennemi ... par eux, sans doute. Législateurs, le féroce Autrichien n'occupera cette place importante que quand

(1) P.V., XXXIV, 365-66.

(2) P.V., XXXIV, 366. Bⁱⁿ, 14 germ. (suppl^t) ; J. Sablier, n° 1234 ; M.U., XXXVIII, 267-68. Original daté du 5 germ. II et signé LESPINE (maire), ALIS, BAUDIEY (commis^{re}), J. PILLOY, F. LARBRY (faisant fonction de maire), DORDELUT, BOIVIN, BIAUDARD, BEZOT, THIÉBAUT, LE MAIRE fils j^e, MOUROT, J.B. LACAILLE, ARNOULD, G. DELORME, E. CHOURILLE, MARJOLLIN, MALBEC, DEVAUX, JEANDIN-DUFOUR, NICOLAS fils, J. LEBEL, BLANCHET fils (agent nat.), THIEROUX, GASPARD, LECROUX, NICOLAS fils, J. LEBEL, DUCHESNE fils, BARRIEN (secrét.), TOUSSAINT (substitut de l'agent nat.), CARÉ père, J. LEUCOURT. (C 298, pl. 1037, p. 23).

nos cadavres amoncelés, nos maisons en cendres, le sol que nous habitons déchiré et bouleversé par des tonnerres souterrains, la lui présenteront comme l'image du chaos.

Elle termine par inviter la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait assuré le bonheur du peuple, et la prie de compter sur sa fidélité inviolable à la République une et indivisible.

La Convention nationale décrète la mention honorable de cette adresse, et son insertion en entier au bulletin (1).

[Saint-Quentin, 1^{er} germ. II] (2).

« Législateurs,

Vous avez encore une fois bien mérité de la patrie, votre sollicitude infatigable vient de rompre la trame infernale qui menaçait la république de la dissolution la plus affreuse.

Législateurs ! Depuis longtemps les vrais amis de l'égalité et de la liberté s'alarmaient des nuages épais qui grossissaient chaque jour l'orage que votre sagesse a conjuré, tout leur annonçait qu'il existait une vaste conspiration, l'incarcération des patriotes les mieux prononcés, les nouvelles calomnies sourdement lancées contre eux depuis que vous avez osé prendre la défense de l'innocence opprimée. L'énorme abus de pouvoirs commis par les délégués des représentants du peuple. Les actes arbitraires de certains fonctionnaires publics, au mépris de la loi sur le gouvernement provisoire et révolutionnaire : leurs relations intimes avec des êtres nouveaux qui se disent meilleurs patriotes que les autres et qui, comme l'a très bien exprimé Robespierre aimeraient mieux user cent bonnets rouges que de commettre une bonne action. Leur ardeur à répandre sur tous leurs administrés et même dans les assemblées du peuple, cette terreur révolutionnaire qui n'est salutaire qu'autant qu'elle frappe seulement les ennemis de la chose publique. Le système de diffamation si scrupuleusement observé depuis près de six mois par les intrigants à l'égard de notre commune qui a toujours préféré le plaisir de bien faire à celui de s'en glorifier journellement par la voie des papiers publics.

La trahison découverte naguère à Douay, celle qui a failli éclater récemment à Landrecies.

Oh oui, Législateurs, elle n'était que trop évidente l'horrible conspiration qui mettait la patrie à deux doigts de sa perte : mais d'une main ferme et hardie vous avez foudroyé les conspirateurs, et la patrie vous doit de nouveau son salut. Grâce immortelles vous soient rendues ! Que ne pouvons nous vous exprimer, avec la force du sentiment dont nous sommes pénétrés, le mouvement sublime que cette victoire à jamais mémorable de la vertu éclairée sur le vice infâme a imprimé à notre société et à la masse respectable des citoyens qui assistent à nos séances.

Législateurs ! Tous intimement unis par les liens de la plus douce fraternité et pressés plus fortement que jamais les uns contre les autres, nous avons juré de ne jamais nous diviser, quelques efforts que les malveillants fassent pour

(1) P.V., XXXIV, 367. J. Sablier, n° 1234.

(2) C 299, pl. 1053, p. 9. Débats, n° 570, p. 573-74 ; Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t) et 23 germ.

rompre cet accord heureux. Nous avons juré et répété à l'envi : union indissoluble et reconnaissance sans bornes à la Convention, hommage à la vertu, haine éternelle au vice, guerre à mort aux tyrans, aux ambitieux, et à tous ceux qui tenteront d'altérer l'esprit d'égalité et de liberté qui doit régner entre les citoyens; surveillance active et non interrompue jusqu'à ce que la république soit purgée des êtres malfaisants qu'elle renferme encore.

Les intrigants ont dit que notre commune était vendue à l'ennemi... Par eux sans doute ? Législateurs, le féroce Autrichien n'occupera cette place importante que quand nos cadavres amoncelés, nos maisons en cendres, le sol que nous habitons, déchiré et bouleversé par des tonnerres souterrains la lui présenteront comme l'image du chaos.

Continuez, parachevez vos travaux glorieux, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré le bonheur du peuple qui vous l'a confié et comptez sur notre fidélité inviolable à la République une et indivisible.

P.c.c. : ARPIN (présid.), LE ROY (secrét.), CANGOUIN-CHAUFFIER.

[Extrait du P.V. de la Sté popul., 29 vent. II] (1).

Après la lecture de l'adresse à la Convention, les membres de la Société, les citoyens des tribunes arrêtent avec les plus vifs applaudissements qu'elle sera de suite envoyée et telle qu'elle vient d'être lue.

Un membre observe que dans un moment où les malveillans appellent à leur secours tout le venin de la calomnie et de la médisance, il faut prouver à la Convention et à la République, que jamais nous ne fûmes si indissolubles; qu'en conséquence tous les membres de la Société et les citoyens des tribunes se donnent réciproquement le baiser fraternel, et que tous se jurent union la plus intime, cette proposition accueillie unanimement et avec les plus vifs applaudissements est arrêtée, tous les frères se confondent avec les citoyens et chacun en s'embrassant jure une guerre éternelle aux intrigants, aux ennemis de la République et union avec la Convention nationale. Cette scène délicieuse et touchante s'est terminée par les cris de Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne, et périssent tous les traîtres de quelque espèce qu'ils soient.

81

La société populaire et révolutionnaire de Rennes invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à l'entier affermissement de la République, et déclare que les Rennais sont prêts à défendre, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, la constitution régénératrice qui leur a été donnée. Elle demande une loi qui rende plus facile, entre les sociétés populaires, une correspondance plus que jamais nécessaire pour le maintien de la liberté.

Mention honorable insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

(1) C 299, pl. 1053, p. 10.

(2) P.V., XXXIV, 367.

82

Le ministre des contributions publiques fait passer plusieurs exemplaires de l'état de situation de la confection des rôles de la contribution foncière de 1792, dans les divers départements de la République, à l'époque du 5 de ce mois.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

[Paris, s.d.] (2).

« Citoyen président,

Je viens de faire imprimer l'état de situation au 5 germinal présent de la confection des rôles de la contribution foncière de 1792, dans les différents départements de la République. Je joins ici, citoyen président, plusieurs exemplaires de cet état. »

Départements qui ont terminé la totalité de leurs rôles

Départements	Nb. des municipalités
Landes	366
Aude	416
Creuse	310
Corrèze	308
Doubs	617
Allier	371
Meurthe	719
Var	208
Haute-Vienne	238
Aveyron	678
Haute-Garonne	716
Cher	313
Haute-Pyrénées	505
Seine-Inf ^{re}	999
Pyrénées-orient ^{les}	250
Loiret	365
Marne	697
Dordogne	654
Ariège	350
Finistère	283
Gard	370
Indre	273
Indre-et-Loire	316
Jura	731
Bas-Rhin	560
Haute-Saône	642
Vienne	347
Vosges	518
Yonne	479
Ain	480
Aisne	860
Calvados	900
Côte-d'Or	723
Drôme	365
Gers	719
Hérault	338
Haute Marne	556

(1) P.V., XXXIV, 367. J. Sablier, n° 1235.

(2) Bⁱⁿ, 13 germ. (2^e suppl^t). Signé JAY, BASSAL, CORDIER, PAGANEL, NIOCHE, LESAGE-SENAULT, AUDOIN, JULIEN (de la Drôme), BOURGAIN (membres du Comité de correspond.).